



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le lundi 1^{er} décembre 2014 à 19 h 30, à la salle Pierre-Paiement, sise au 13, rue Charet à Sainte-Geneviève, sera adopté un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2015. Règlement numéro CA28 0042.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce dix-neuvième jour du mois de novembre deux mille quatorze.**

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le dix-neuvième jour du mois de novembre deux mille quatorze et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement et au point de services le vingtième jour du mois de novembre deux mille quatorze.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingtième jour du mois de novembre deux mille quatorze.

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement